

Flash Janvier 2012

Souhaitons que le meilleur de l'année 2011 soit le pire de l'année 2012 et que les marchés retrouvent la sérénité et la confiance qui ont tant manqué en 2011.

Croissance : Elle sera en baisse sur toute les zones, et certains pays Euro n'échapperont pas au minimum à un début de récession.

Actions : les marchés actions continueront d'être très volatils et n'auront pas de réelle direction tant qu'ils ne croiront pas aux politiques mises en place pour sortir de la crise. Ils vont continuer d'évoluer au rythme des rumeurs et des indicateurs journaliers.

Obligations : la zone Euro continue de souffrir du manque de crédibilité des plans de « désendettement » présentés par les différents gouvernements. Le plan Grec n'est toujours pas signé, de ce fait les obligations Allemandes continuent d'être l'outil « anti stress » des intervenants de marché. Il faut s'attendre à de nouvelles dégradations de note sur les Etats de la zone Euro. Nous considérons qu'il existe des opportunités sur les obligations corporate court terme, hors secteur financier.

Monétaire : La Bce afin de fluidifier le marché monétaire en intervient régulièrement. Il est probable qu'elle soit obligée de baisser son taux directeur au premier trimestre 2012

| Actifs | Zone | Positions |
|---------------------------------------|-------------|---------------|
| Actions | Europe | = |
| | Usa | = |
| | Japon | - - - |
| | Emergents | - - - |
| Obligations Etat Euro | Court Terme | = |
| | Moyen Terme | - |
| | Long Terme | - - |
| Obligation Corporate Investment Grade | Euro | ++ |
| Monétaire | Euro | ++ |
| Note de lecture | + | sur-pondérer |
| | = | neutre |
| | - | sous-pondérer |

Notre allocation action est neutre sur l'Europe et les Usa, nettement sous pondérée sur le Japon, et les Emergents qui subissent le ralentissement de la zone Euro.

Sur les taux euro, nous nous tenons à l'écart des obligations des pays Piigs, au profit des AAA dont le club se restreint, et des obligations corporate non financières.

Nous restons sur des maturités courtes.

M Michallet
Directeur Général
Le 06/01/2012

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. En outre, du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document ne peuvent être que partielles.

